



Autorisation d'emplois 2018

Délibération n° C-17-25

Le Conseil d'administration, réuni le 28 novembre 2017,

Vu le décret n°2009-636 du 8 juin 2009 modifié portant création de l'Etablissement public foncier (EPF) de Bretagne et particulièrement son article 11 qui précise que le conseil d'administration « détermine les conditions de recrutement du personnel, lequel est placé sous l'autorité du directeur général » ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 décembre 2014 portant nomination de la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ;

Vu le règlement intérieur modifié de cet établissement, approuvé par délibération n° C 15-21 du conseil d'administration du 24 novembre 2015 ;

Vu le Plan Pluriannuel d'Intervention (PPI) 2016-2020 approuvé par la délibération du conseil d'administration n°C-15-17 en date du 24 novembre 2015 qui projette un effectif de 33,1 agents (y compris directeur général et agent comptable) à l'issue du PPI 2016-2020 ;

Considérant la nécessité d'adapter l'effectif de l'établissement à l'évolution de l'activité et aux enjeux du PPI 2016-2020,

Sur proposition de la directrice générale,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Décide de passer l'autorisation d'emplois de 30,1 à 32,1 agents (y compris directeur général et agent comptable) pour l'année 2018 ;

Autorise la Directrice générale à procéder aux nouvelles embauches dans ce cadre.

Nombres de votants : 28
Nombre de voix POUR : 28
Nombre de voix CONTRE : 0
Nombre d'abstentions : 0

Transmis au Préfet de Région le

- 7 DEC. 2017

Approuvé par le Préfet de Région le

11 DEC. 2017

Le Préfet de Région


Christophe MIRMAND

Le Président du conseil
d'administration


Dominique RAMARD

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public foncier de Bretagne et affichée au siège de l'établissement, sis 72 boulevard 1er – CS 90721 – 35207 RENNES cedex 2.
La présente délibération et les pièces s'y rapportant sont également consultables au siège de l'établissement public foncier de Bretagne.*

